

16 mars 2021

Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire







ORDRE DU JOUR

- 1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 19 janvier 2021
- 2. Présentation du pacte régional pour la gestion de la ressource en eau en Pays-de-la-Loire (DREAL Pays-de-la-Loire)
- 3. Lancement de la concertation préalable à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire
- 4. Travaux de l'équipe d'animation du SAGE
 - Présentation de l'étude HMUC : contexte, objectifs, méthodologie et avancement
- 5. Dossiers d'autorisation environnementale :
 - Projet de sondage de reconnaissance pour l'alimentation en eau du site exploité par la société Lactalis
 - Renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de l'agglomération de Nantes Sud -Station d'épuration de Petite Californie – Nantes Métropole
- 6. Questions diverses
 - Révision du SAGE Information : sollicitation des maîtres d'ouvrage pour disposer de données récentes sur les zones humides inventoriées
 - Avis du bureau de la CLE sur les PLU (exemple de Port-Saint-Père)





Présentation du pacte régional pour la gestion de la ressource en eau en Pays-de-la-Loire







Pourquoi un pacte régional ?

- Dégradation de la qualité de l'eau liée à de multiples facteurs dont la gestion quantitative de la ressource
- Un plan Etat/Région pour la reconquête de la ressource en eau adopté fin 2019
- Besoin d'une **dynamique collective pour décliner de manière opérationnelle** ce plan d'actions à l'échelle de chaque bassin à travers les CLE et la mobilisation de tous les acteurs concernés

Quelles modalités de travail ?

- 1. Recueil des réactions et contributions sur le projet de pacte lors des CD eau
- 2. Présentation du projet de pacte consolidé en conférence régionale de l'eau en avril
- 3. Signature des CLE et de tous les acteurs institutionnels : pour confirmer l'adhésion à la démarche et préciser leur contribution à cette démarche







· À l'échelle des territoires :

Des actions concrètes à mener dans le cadre de plans d'actions territoriaux partagés : connaissance de la ressource et des usages, adaptation au changement climatique, économies d'eau, sobriété et efficience des usages, développement de la gestion collective, déconnexion des plans d'eau, recours à la substitution et au stockage hivernal,...

• Déclinaison à l'échelle du SAGE Estuaire de la Loire :

Action identifiée lors des travaux de préparation du Pacte :

- la réalisation d'une étude HMUC d'ici fin 2023, incluant l'analyse des modalités de connexion des plans d'eau et de leurs impacts, dans l'optique d'aboutir ensuite à l'élaboration d'un plan d'actions pour le maintien de l'équilibre quantitatif.



